

Département du CALVADOS  
Arrondissement de CAEN  
Canton CAEN 1  
Commune de Verson (14790)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 07/11/2023	L'an deux mille vingt trois Le 13 novembre à 20 h 00
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 07/11/2023	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
<b>ENVOI EN PRÉFECTURE</b> 24 NOV. 2023	<b>Présents :</b> Mme Donatin, Maire, Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjointes. Mmes Grenèche, Héroult, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Bouchard, Courteille, Deloget, Fouchet, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers.
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b> EN EXERCICE : 27	<b>Absents excusés :</b> M. Stoffel donne pouvoir à Mme Perrier M. Grelier donne pouvoir à Mme Letourneur Mme Quesnel
PRÉSENTS : 24	
VOTANTS : 26	
	<b>Secrétaire :</b> M. Monsimier

### OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION PARTENARIALE PLURIANNUELLE POUR UN PROJET DE CONSERVATION ET DE VALORISATION DES PATRIMOINES DE MONSIEUR ET MADAME SENGHOR

Mme Brioul, maire-adjointe déléguée au Patrimoine Senghor, rappelle que par délibération n°40-06-22, le conseil municipal a accepté le legs particulier du patrimoine du couple Senghor formé par Léopold Sédar Senghor (1906-2001) et Colette Senghor (1925-2019), selon les termes des testaments de cette dernière.

En effet, Madame Senghor écrivait dans son testament en 2009 : « (...) *Je veux que ma maison, son contenu, son mobilier, les annexes et le jardin soient conservés comme un tout indissociable pendant vingt-cinq ans. Que cet ensemble soit transformé en une maison du poète à la mémoire et à l'œuvre de mon époux Léopold Sédar Senghor, à travers la conservation, la préservation, la valorisation et la diffusion de ce patrimoine versonnais. Que cette maison du Poète soit un lieu vivant accessible au public. Que la commune entretienne cet ensemble pendant vingt-cinq ans. Je veux qu'apparaisse le nom de Betteville.* »

Depuis le 7 juillet 2022, la commune est officiellement propriétaire du patrimoine issu de la propriété de Verson des Senghor qui peut être présenté ainsi :

- ✓ Un patrimoine immobilier : une maison du 19ème siècle et un parc de +1.5ha,
- ✓ Un patrimoine mobilier double : écrit (documents, écrits et archives) et mixte (meubles, objets et œuvres d'art),
- ✓ Un patrimoine immatériel : historique, politique et culturel.

Aujourd'hui, le legs de ce patrimoine matériel et immatériel honore et oblige la Ville de Verson.

Dès 2014, la Ville a souhaité s'entourer de différents partenaires pour préfigurer un projet de préservation et de valorisation du patrimoine des Senghor. Une première convention a été signée pour la période 2015-2018 (avec l'Etat-DRAC de Normandie, la Région Normandie, le Département du Calvados, la Communauté urbaine Caen la mer, l'Université

de Caen-Normandie, l'IMEC et la Fabrique de patrimoines en Normandie) et une deuxième pour la période 2018-2021 (avec l'Etat-DRAC de Normandie, la Région Normandie, la Communauté urbaine Caen la mer, l'Université de Caen-Normandie, l'IMEC et la Fabrique de patrimoines en Normandie).

**Forte de l'accompagnement et du soutien tant technique, logistique que financier de ces partenaires, elle souhaite leur proposer la poursuite des actions et la mise en œuvre d'un projet ambitieux et fédérateur pour la période 2023-2028.**

Ce projet est en effet porteur des ambitions suivantes :

✓ Un projet au service d'un territoire :

La commune de Verson sera le cœur géographique du projet qui devra rayonner localement pour les Versonnais, à l'échelle de Caen la mer, du Calvados, de la Normandie et résonner de manière lisible et visible à l'échelle nationale et internationale.

Par la mise en réseau, l'inscription dans des itinéraires culturels et touristiques, le projet s'attachera à participer au rayonnement du territoire.

Léopold Sédar Senghor a tissé des liens affectifs avec Verson et la Normandie. Il a également noué des liens symboliques entre sa pensée et notre région. La Normandie, terre marquée par l'histoire du 20ème siècle, est elle-même symbole de valeurs fondamentales telles que la liberté, la paix et le respect des peuples.

Par sa poésie et son attachement aux arts, il fédère des artistes et intellectuels, des chercheurs et des historiens, des coopérations au service de la Francophonie.

✓ Un projet ouvert aux publics :

Verson est attachée à la poursuite des actions de médiation culturelle menées depuis plus de vingt ans auprès des jeunes de la commune, auprès d'un public adulte à la fois fidèle et toujours plus nombreux, de Verson et d'ailleurs. L'ouverture à des publics toujours plus variés et nombreux pour partager et diffuser la pensée universelle et l'œuvre de Senghor devra être au cœur du projet.

Les visites de la maison depuis septembre 2022 et l'ouverture publique en 2025 du parc réaménagé en cœur de ville participent ainsi de cette ambition.

Les missions d'inventaire, de conservation et de diffusion des patrimoines écrit et mixte marqueront également l'ouverture du projet aux chercheurs et aux étudiants du monde entier.

Les rencontres d'auteurs et temps forts culturels, toutes disciplines confondues, devront perdurer. 2025 & 2026 seront successivement marquées par l'anniversaire des 30 ans de l'Espace Senghor puis celui des 120 ans de la naissance de Léopold Sédar Senghor.

✓ Un projet scientifique et culturel enthousiasmant, agile et protéiforme :

La diversité du patrimoine disponible et la multiplicité des histoires et des messages qui peuvent être tirés de la vie et de l'œuvre de Léopold Sédar Senghor sont un magnifique terrain de créations et de projets de valorisation.

Le Projet Scientifique et Culturel devra s'attacher à définir un programme pour la valorisation de la maison, du parc et des patrimoines écrit et mixte qui soit à la fois inventif et évolutif, répondant aux attentes d'un public local, communal, comme national et international.

✓ Un projet pragmatique :

La commune ne pouvant porter seule la réalisation de ce projet et le fonctionnement futur d'un nouvel équipement culturel, la préfiguration du projet devra s'attacher à élaborer un montage juridique et économique permettant la faisabilité et la pérennité du projet.

Ce projet, dont les ambitions ainsi présentées dépassent Verson, se traduit dans une proposition de Convention pluriannuelle, dans une logique et une dynamique de territoire, pour mobiliser les compétences et expertises de chacun au cours d'actions pluriannuelles programmées en commun. Un budget prévisionnel pluriannuel couvrant la période 2023-2028 est proposé en annexe à la convention.

Cette Convention et le programme d'actions budgété sont le fruit des travaux du Comité technique des partenaires réunis le 30 mai 2023, de la Commission Patrimoine Senghor de Verson réunie le 26 septembre et le 10 octobre 2023, et de la Municipalité.

La commune affirme dans ces documents son ambition aussi bien sur la méthode et les objectifs à atteindre que sur les moyens qu'elle peut allouer au projet de conservation et valorisation du patrimoine Senghor.

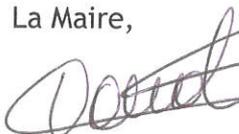
Un certain nombre d'actions reposent sur la capacité des partenaires à appuyer le projet, notamment financièrement. Plus particulièrement, le recrutement d'un(e) chargé(e) de projet (dont le besoin est estimé à 50% d'un temps complet mais pouvant évoluer) ne pourra se faire que si les partenaires en assurent le financement.

Vu le projet de Convention et le budget prévisionnel 2023-2028 communiqués aux conseillers municipaux et ainsi présentés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention) :

- D'approuver les termes de la Convention partenariale 2023-2028 et son budget prévisionnel pluriannuel annexés à la présente délibération ;
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à solliciter les partenaires signataires de la Convention : l'Etat-DRAC de Normandie, la Région Normandie, le Département du Calvados et la Communauté urbaine Caen la mer ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La Maire,

  
Nathalie DONATIN



Accusé de réception en préfecture  
014-211407382-20231127-63-11-23-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2023  
Date de réception préfecture : 27/11/2023